Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30/11/2020





EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2020

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc,

BERARD Guy,

VENERA Christophe a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS: 11 EN FONCTION: 11 PRESENTS: 11 VOTANTS: 11 CONTRE: 0 ABSENTION: 0

POUR: 11

Délibération n° 2020/60 : Refuges – exonération partielle de la redevance d'occupation 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2020/36 du 17 juillet 2020 accordant un dégrèvement exceptionnel de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) au titre de 2020 pour les entreprises éligibles de la commune dont l'activité est impactée par la Covid-19.

Il propose à l'assemblée de mettre en place une nouvelle mesure de soutien à destination des exploitants des refuges communaux des Mouterres et des Clots qui consiste en une réduction exceptionnelle de 50% de la redevance due à la Commune au titre de 2020.

L'exonération appliquée serait la suivante :

Refuges	Montant dû après indexation	Exonération appliquée	Reste dû
Refuge des Mouterres	2 263,33 € TTC	25%	1 697,50 €
THOMASSON Stéphanie			
Refuge des Clots	517,33 € TTC	25%	388,00 €
GRILLET Didier			

Le montant total de cette exonération correspondant à la somme de 579,31 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder l'exonération de la redevance d'occupation des refuges communaux due au titre de 2020 listée ci-dessus,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture : Date d'affichage :

Le Maire, Bernard MICHEL

